



BULLETIN D'INFORMATIONS

Mars 1999 -
N°2

SOMMAIRE EDITORIAL

2	<u>EDITORIAL</u>
3	<u>LE CARNET DU CERCLE</u> <u>NOUVELLES BREVES</u> Dons à la S.N.S.M.
4	Informations TELECOM - Service radiomaritime <u>INSTRUCTION MINISTERIELLE SUR LA FISCALITE DES ASSOCIATIONS</u> <u>RAPPELS</u> Envoi des règlements de cotisations 99
5	Garanties liées à la licence FFV Complément au programme Avant-saison - Sortie Vélo Mise en place des jetons pour le règlement des consommations du bar
6	Réveillon 1999 <u>LES REGATES DE LA SAISON 99 DU C.N.L.F.</u>
7	<u>AVANT-PORT</u> Tarifs 99 mouillages avant-port
8	<u>NOUVELLES DE L'AVANT-PORT</u>
9	<u>RAPPEL DES MANIFESTATIONS</u> <u>AVANT SAISON 1999</u>

DOCUMENTS A RETOURNER

Règlement de cotisation (pour les retardataires)

Règlement mouillage 99

EDITORIAL

La mise en route du programme d'activités 1999, nous a tout naturellement amenés à réfléchir aux objectifs du club pour cet exercice et nous comptons donc cette année donner la priorité aux points suivants :

1. ***améliorer le niveau de connaissances nautiques des membres :***

Faire en sorte que tous ceux qui naviguent aient le niveau 5ème catégorie. Nous envisageons même un brevet interne

permettant à chacun de vérifier qu'il a acquis les connaissances minimum pour naviguer en toute sécurité, assurer la sécurité de ses passagers et ne pas nuire à celle des autres navigateurs.

3. ***poursuivre et renforcer la communication inter clubs :***

S'associer à l'effort fait par le CDV17 dont le Président n'a pas hésité à ouvrir un groupe de travail aux associations de plaisanciers et aux clubs de motonautisme et de pêche en mer afin qu'en plus de la compétition

et de la formation des jeunes en nautisme, soit prise en compte la navigation de plaisance. Le rendez-vous d'Aix prévu les 5 & 6 juin en sera d'ailleurs une illustration et nous vous encourageons à y participer.

3. ***renforcer l'équipe dirigeante :***

Introduction d'un coordinateur d'activités et d'un responsable de communication pour préparer la relève.

Henri-René Bain

LE CARNET DU CERCLE

Le décès d'un très jeune membre du cercle :

Le 18 janvier dernier, nous avons eu la tristesse d'apprendre la mort accidentelle d'Arnault BOULESTEIX, âgé de 25 ans et fils aîné de M. et Mme BOULESTEIX membres de notre club.

Nous renouvelons à sa famille nos plus sincères condoléances et les assurons de notre soutien par la pensée dans leur chagrin.

Un de nos aînés a pris le large :

Notre ami André SAUVIN vient de nous quitter le 28 février.

Société de voile, dès les toutes premières heures de notre Cercle, André a continué à naviguer à sa main sur Galatée avant que la maladie ne l'en empêche.

Nous adressons toutes nos condoléances à Henriette et à sa famille.

NOUVELLES BREVES

1- Dons à la S.N.S.M.

Dans le cadre de nos contacts de relations publiques, votre président a rencontré M. Baudoin, Président de la S.N.S.M. sur l'île de Ré. Cette unité composée uniquement de bénévoles est en contact avec le CROSS (organisme de coordination des sauvetages en mer) que vous pouvez appeler en cas de difficultés en mer.

Elle est basée à La Couarde et possède 3 bateaux légers susceptibles d'être mis à l'eau rapidement même par marée basse. Elle a inventorié tous les sites de mise à l'eau dans l'île et agit en pleine mer complémentirement aux pompiers des communes équipés d'embarcations légères (zodiacs) mais qui eux, ne sont compétents que dans la zone des 300 m du littoral.

La S.N.S.M. de La Rochelle, de par son équipement peut faire des interventions plus lourdes. Cependant, en ce qui nous concerne, c'est plus sûrement à l'unité de l'île de Ré que nous serons amenés à nous adresser en cas de difficulté en mer et, à ce titre, le C.N.L.F. a décidé de ventiler à partir de cette année son don de 2.000 F à raison de 1.500 F pour l'unité de l'île de Ré et 500 F pour celle de La Rochelle.

Nous savons que beaucoup d'entre vous adressent un don à la S.N.S.M. et nous vous remercions de penser peut-être plus spécialement à l'unité de Ré qui a grandement besoin de renouveler son équipement.

Où adresser vos dons ?

S.N.S.M. A l'attention de Patrice MAROT
98 Allée de la Combe à l'Eau
17590 St Clément

2- Informations Lettre de France Télécom :

Réseaux et Services Internationaux

Les possesseurs de V.H.F. Marine ont dû recevoir fin décembre une lettre de France Télécom les avisant que le service de correspondance publique, tant manuel qu'automatique, serait supprimé à partir du 1^{er} semestre 2000, suite au développement des téléphones portables mais il n'en reste pas moins que la portée de ces téléphones est plus réduite que celle d'une V.H.F. Marine dont on peut espérer obtenir une liaison téléphonique avec un abonné à une trentaine de Milles d'une station terrestre.

Il serait donc souhaitable que les usagers se mobilisent pour obtenir de France Télécom le maintien de ce service même si sa rentabilité est faible.

Cependant si nous avions l'assurance que les canaux (duplex) seraient reconvertis en liaison navire-navire cela pourrait soulager les canaux actuels toujours très encombrés lorsque régates, croisière et pêche tentent d'y cohabiter... !

Yves FERRASSON

I NSTRUCTION MINISTERIELLE SUR LA FISCALITE DES ASSOCIATIONS

Bercy a rédigé fin 98 une instruction visant à clarifier les critères déterminant si une association est assujettie aux impôts de droit commun (IS/TVA/TP) ou non.

Pour le moment la plupart des associations nautiques ne sont pas taxées, cas du CNLF.

Toutefois, l'interprétation de cette instruction soulève un certain nombre de questions sur des situations où les associations pourraient être taxables.

Pour clarifier ces zones d'incertitude, la FFV à laquelle nous sommes affiliés se propose de négocier pour le compte de ses membres avec les autorités fiscales.

Nous serons fixés sur les résultats en juin.

RAPPELS

⇒ **I. Règlements des cotisations 99 :**

A ce jour, quelques retardataires (souvent les mêmes), n'ont toujours pas réglé leur cotisation pour l'année 99.

Nous vous rappelons que son montant n'a pas été modifié par rapport à l'année précédente et qu'il s'élève donc à 750 F.

Nous vous remercions, si vous êtes concerné, de faire le nécessaire rapidement par chèque à l'ordre du C.N.L.F..

II. Garanties liées à la licence FFV (voir texte joint en fin de bulletin) :

Vous trouverez en fin de bulletin le détail de la couverture liée à la licence de la Fédération Française de Voile.

III. Complément au programme Avant-Saison :

- *Sortie Vélo organisée le 12 Juin : "Parcours Terre-Mer"*

Le 12 Juin 99, avec la participation du Syndicat d'Initiative de La Flotte, représenté par l'une de ses collaboratrices qui nous accompagnera,, nous prévoyons un circuit vélo qui nous mènera de La Flotte à Loix.

Détails de la journée :

Départ de La Flotte, rendez-vous au Club à **9 h 30**

Retour envisagé vers **17 h 30**

Parcours : **35 Km** AR (enfants à partir de 7 ou 8 ans)

Prévoir :

- 15 F par personne pour la visite de l'Ecomusée,
- un pique-nique ou de quoi régler le prix du repas au restaurant en cas de mauvais temps.

Au programme : Visite de l'Ecomusée du Marais Salant

Si le temps est beau : pique-nique individuel

Si le pique-nique doit être annulé : repas dans un petit restaurant (pizzeria ou crêperie) à Loix

Une voiture "balai" est prévue pour le transport des boissons.

Amateurs de vélo, réservez cette journée et faites vos inscriptions dès que possible auprès du secrétariat ou au plus tard, 3 jours avant la sortie.

IV. Mise en place des jetons pour le règlement des consommations du bar :

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre BIM9806, les responsables du bar ont choisi de tester à partir de ce mois-ci l'usage des jetons comme monnaie d'échange pour les consommations du bar.

Trois types de jetons sont mis en service :

JAUNE =	consommation à	6,00 F
ROUGE =	consommation à	8,00 F
VERT =	consommation à	12,00 F

⇒ D'ores et déjà, des paquets "panachés" sont à votre disposition sur une base de 100,00 F.

L'usage des ces jetons devrait à la longue, éviter toute manipulation d'argent en espèces ce qui facilitera la gestion financière du bar en réduisant la marge d'erreurs.

V. REVEILLON 1999

A la demande de beaucoup d'entre vous, nous avons choisi de vivre ensemble le passage à l'an 2000 et l'entrée l'année prochaine dans le 3ème millénaire.

Pour cela, nous avons pris une option sur un établissement bien adapté à nos activités :

Le Balcon de l'Atlantique, avec une salle de réception dominant la falaise de Chef de Baie aux Minimes. Ce restaurant laisse présager un repas de qualité avec orchestre et animation. Un

minimum de 60 convives est à envisager pour une soirée d'environ 600 F par personne. Nous devons donner notre réponse et verser un acompte le 1er Avril, dernier délai et vous remercions de nous retourner votre coupon réponse accompagné d'un acompte de 200 F par personne, **au plus tard le 31 mars**.

Bien entendu vos chèques ne seront mis en banque qu'au moment de la réservation ferme et définitive de cette soirée.

LES REGATES DE LA SAISON 99 DU C.N.L.F.

La saison des régates débutera le **Samedi 24 Avril** par la **Coupe PERGE**, dès l'achèvement des travaux de l'avant port.

En fonction de la météo, le numéro de parcours sera affiché au Club-House le matin de la régates.

Les départs seront donnés comme d'habitude au bout du môle. Alignement du phare et du mât du jury avec la bouée.

L'achat de canons et de pavillons devrait améliorer la perception des indications de départ qui se feront comme suit :

- coup de canon avertissant que le démarrage de la procédure est imminente,
- une minute après, envoi du signal d'attention (ce sont les 10 minutes) représenté par le pavillon du CNLF et ponctué d'un coup de canon,
- 5 minutes avant le départ, envoi du pavillon P avec un coup de canon,
- départ : les 2 pavillons sont affalés et ponctué d'un coup de canon,
- les départs anticipés pourront être pénalisés :
 - * envoi pavillon X (croix bleue sur fond blanc) pour rappel individuel,
 - * envoi 1er substitut pour rappel général. Dans ce cas, un 2ème départ sera donné.

Ces pavillons seront hissés sur un cordeau tendu entre 2 petits mâts installés à côté du phare.

⇒ **Le programme de Mai est modifié :**

La régates aura lieu le Samedi 15 Mai après-midi à la place du 22 Mai.

Le Tour de l'Ile de Ré, Sud Ouest-S.R.R. se déroulera le Dimanche 23 Mai à La Rochelle.

⇒ **Merci de noter :**

la régates du Samedi 12 Juin Coupe VOLVO, très bien dotée sera suivie d'une réunion des régatiers où seront discutés les souhaits de chacun quant à l'organisation des régates.

Nous vous espérons nombreux à la première régates du 24 Avril, Coupe PERGE (Ch. Couté).

AVANT-PORT - AMARRAGES 1999

Long.H.T.	Larg.H.T	T.A.	S.C.	A.R.	J.A.	V.J.	V.A.	A.S.
< 5	2,00	2 440,00 F	2 200,00 F	1 060,00 F	1 220,00 F	410,00 F	810,00 F	490,00 F
< 6	2,30	3 550,00 F	2 930,00 F	1 410,00 F	1 630,00 F	550,00 F	1 090,00 F	650,00 F
< 7	2,60	4 070,00 F	3 660,00 F	1 760,00 F	2 050,00 F	680,00 F	1 360,00 F	820,00 F
< 8	2,80	4 880,00 F	4 400,00 F	2 110,00 F	2 420,00 F	810,00 F	1 630,00 F	980,00 F
< 9	3,10	5 700,00 F	5 130,00 F	2 470,00 F	2 850,00 F	950,00 F	1 900,00 F	1 140,00 F
< 10	3,40	6 508,00 F	5 860,00 F	2 800,00 F	3 250,00 F	1 090,00 F	2 170,00 F	1 300,00 F
< 11	3,70	7 320,00 F	6 590,00 F	3 170,00 F	3 660,00 F	1 220,00 F	2 440,00 F	1 460,00 F

⇒ Nous attirons votre attention sur deux points :

1- La base de ce tarif est la longueur maximum.

Toutefois, pour chaque catégorie de longueur il est indiqué une largeur maximum.

En cas de dépassement de cette largeur, le tarif appliqué est celui correspondant à la largeur maximum du bateau.

Exemple : un bateau de 6 m 80 de long faisant 2.75 de large paiera 4.880 F (8 m) à l'année.

2- Les aménagements de l'avant port (pontons et catways) ne permettent d'accueillir ni multicoques, ni anciens bateaux de pêche professionnelle en raison de leur poids. Seulement 2 à 3 places peuvent être utilisées le long du môle, après accord du responsable.

⇒ *Les membres ayant transmis leur demande de mouillage pour la saison 99, trouverons en fin de bulletin l'appel de mouillage correspondant à leur bateau.*

NOUVELLES DE L'AVANT-PORT ET DES PLACES DE STATIONNEMENT :

A ce jour 18 Mars, la drague et ses chalands sont dans l'avant port et vont achever leur travail de dévasage des installations dans le courant de la semaine prochaine, permettant de commencer le remontage des pontons et des cat-ways par les services de la mairie. La drague poursuivra son travail par le dévasage du chenal d'accès. (Attention aux câbles de manoeuvre en entrant et en sortant).

En ce qui concerne l'évolution de l'avant port, un courrier du Maire en date du 14 Janvier nous précise :

« 1/ Je suis opposé à un investissement lourd qui porterait atteinte à la qualité du site. »

« 2/ L'avant port doit être utilisé d'avril à novembre en dehors des périodes de gros temps. »

Ce deuxième point nous amène à reconsidérer le problème du stationnement des bateaux des membres pendant l'hiver : en effet, aucune assurance ne saurait prendre en compte des dommages subis par les bateaux et ceux qu'ils pourraient causer aux installations que la municipalité nous loue et dont nous sommes responsables, puisque l'abri est considéré de fait comme précaire.

Les membres qui laisseraient en place leur bateau pendant la période de novembre à avril le feraient sous leur propre responsabilité, celle du C.N.L.F. ne saurait être engagée et aucune surveillance autre que celle du Maître de Port, ne sera exercée par mauvais temps.

Le C.N.L.F. ne percevra donc plus le montant de la participation à la location de l'avant port pour toute l'année (T.A.) mais celui correspondant à la saison complète (S.C.).

Le montant de la location a été relevé de 3% par notre bailleur pour l'année 1999 (pour le hâvre d'échouage et l'avant port).

Sur notre grille de tarifs la colonne T.A. apparaît en grisé et n'est là que pour mémoire.

Votre responsable du stationnement de vos bateaux :

Yves FERRASSON

Ces nouvelles dispositions appellent de notre part les commentaires suivants :

1/Personne n'ayant le monopole de la préservation de la qualité du site, le C.N.L.F. souhaite lui aussi que cette qualité soit conservée, mais reste favorable à une protection de l'avant port par l'édification d'une jetée de même courbure et réalisée avec les mêmes matériaux que celle existante.

2/Le contrat qui nous lie avec la Mairie ne nous limitait pas dans le temps en ce qui concerne l'utilisation de la partie qui nous était louée. La réduction de 5 mois d'utilisation stipulée dans la lettre du Maire suppose une révision à la baisse du montant du loyer, révision que nous allons demander par courrier.

Le Président du C.N.L.F.

H.R. BAIN

RAPPEL DU PROGRAMME CAMUS - AVANT SAISON 99 AVANT SAISON 99

Mars

<i>Samedi 13</i>	Réunion des amateurs de vélo Apéritif d'autrefois
<i>Samedi 27</i>	Repas au restaurant Le Téthys à Rivedoux

Avril

<i>Samedi 12</i>	Visite guidée des oiseaux à l'Îleau des Niges
<i>Samedi 17</i>	Repas au restaurant du Port à St Martin
<i>Samedi 24</i>	Régate sur une marée Coupe PERGE Apéritif Mexicain

Mai

<i>Samedi 1er</i>	Apéritif Corse à l'occasion de la Fête du Travail
<i>Samedi 15</i>	Régate sur une marée Coupe CAMUS
<i>Dimanche 16</i>	Sortie en mer à l'Aiguillon
<i>Samedi 22</i>	1ère Réunion CYCLE DE FORMATION des NOUVEAUX NAVIGATEURS. Ouvert à tous. Exposé du programme. Dates à arrêter entre le 22/05 et le 10/07 Repas au restaurant Le Poseidon à La Flotte
<i>Dimanche 23</i>	Tour de l'Île de Ré avec la S.R.R.
<i>Dimanche 23 & Lundi 24</i>	Sortie en mer à Bourgenay Réunion d'organisation de la chorale (le 24)

Juin

<i>Jeudi 3</i> <i>Vendredi 4</i> <i>Samedi 5</i>	Sortie en mer à Rochefort avec la visite du chantier de l'Hermione
<i>Samedi 5</i> <i>Dimanche 6</i>	Sortie en mer à Aix - Réunion interclubs
<i>Samedi 12</i>	Régate sur une marée Coupe VOLVO suivie d'une réunion des régatiers Sortie vélo (voir texte page) Mouclade rétaise au Club-House
<i>Samedi 19</i> <i>Dimanche 20</i>	Sortie en mer au Douhet
<i>Samedi 26</i>	Apéritif Italien et cours de danses traditionnelles
<i>Mardi 29</i>	Sortie en mer Rivedoux-Sablanceaux

**NOUVELLES
BREVES*****REVEILLON 1999***

*Merci de nous retourner le coupon ci-dessous avant
le 31 Mars accompagné de votre acompte.*

***Soirée "An 2000"***

Nom :

Prénom :

Souhaite(nt) réserver pour la soirée prévue le 31 Décembre 1999 au restaurant
Le Balcon de l'Atlantique, pour :

nombre de personnes :

Prix par personne : environ 600 F (à confirmer ultérieurement)

Vous adresse(nt) ci-joint un acompte de 200 F par personne,
Soit : F par chèque

sur banque à l'ordre du C.N.L.F..